La vie pour l'éternité

Je lègue à l'Église catholique !

Les 5 promesses de votre legs

Le Christ nous a promis la vie en abondance et la vie éternelle. Léguer à l'Église, c'est lui donner les moyens matériels de poursuivre ses missions d'évangélisation, d'éducation, de charité, de prière.



RESPECTER

Toute vie est sacrée. L'Église sera toujours là pour aider les plus fragiles d'entre nous : l'enfant à naître, la personne handicapée, les personnes seules, les veuves, les orphelins, les accidentés de la vie, les migrants, les pauvres, les malades, les personnes en fin de vie... L'Église lutte pour le respect de toute vie, et œuvre pour donner une place aux plus fragiles.

ACCOMPAGNER

En vous proposant une vie communautaire et spirituelle près de chez vous, l'Église catholique est proche de vous tous les jours. Vous pouvez compter sur la présence de prêtres, de diacres, de sœurs et de laïcs pour vous écouter et vous faire grandir dans la foi.

TRANSMETTRE

Transmettre la foi, et les richesses spirituelles de l'Église aux enfants, aux séminaristes, aux laïcs... Cette transmission est essentielle pour découvrir Dieu, pour croître dans son amour, pour grandir en liberté et trouver la vérité. L'Église catholique a besoin de votre soutien financier pour adapter ses formations aux exigences actuelles et permettre au plus grand nombre de rencontrer Jésus Christ.

ANNONCER

Dans notre société saturée d'informations et d'images, donnons les moyens à l'Église catholique d'être entendue. L'Église annoncera ainsi la Bonne Nouvelle de la vie éternelle. Une vie où l'amour parfait des uns pour les autres sera la règle. Une vie où il n'y aura plus de mort ni de fin. Une vie où Dieu nous comblera d'une joie parfaite et infinie, perpétuellement renouvelée.

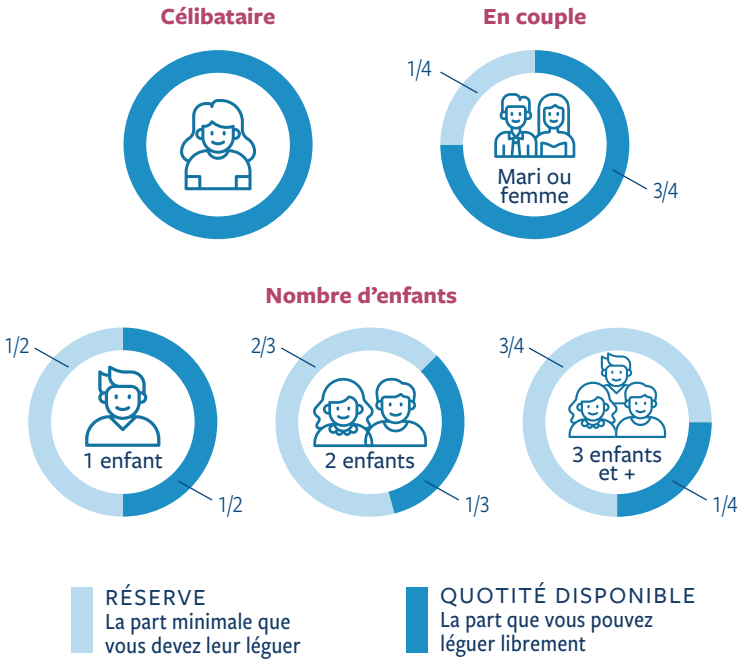
CULTIVER

L'Église catholique existe depuis plus de 2000 ans. Les chapelles, les églises et les cathédrales façonnent notre paysage et notre culture. Ce patrimoine doit être transmis de génération en génération. Il est ouvert aux croyants et aux non croyants, il témoigne de la présence de Dieu au milieu des hommes. Il faut en prendre soin et même parfois l'enrichir de nouveaux édifices !

Avec ou sans héritier, je lègue !

> « Pour votre famille, un legs à l'Église est un acte chargé de sens, c'est un message, une affirmation de votre foi ».

Quotité disponible selon votre situation



RÉSERVE
La part minimale que vous devez leur léguer

QUOTITÉ DISPONIBLE
La part que vous pouvez léguer librement

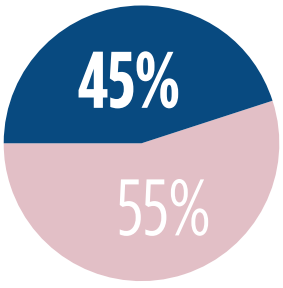


Legs : le guide offert par votre diocèse

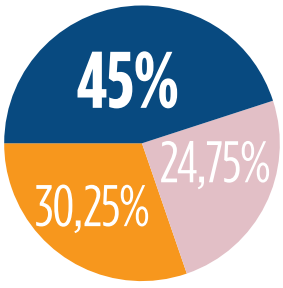
Demandez-le ici gratuitement :

Anticiper votre succession c'est gratifier vos proches tout en soutenant l'Église catholique !

Je lègue directement à mon neveu :



Je lègue à mon Association Diocésaine :



Part revenant à mon neveu
Part due à l'État
Part revenant à l'Église catholique

Par exemple, lors d'un legs à votre neveu, l'Église peut récupérer plus de la moitié du montant à la place de l'État.

> « Grâce à l'Église, j'ai pu surmonter des moments difficiles et trouver un nouveau sens à ma vie. Son soutien a été inestimable. »
>
> – YVON



Votre responsable relations bienfaiteurs est à votre écoute :

Marie-Cécile LEPAGE
06 72 21 07 45
legs@nice.catholique.fr

Diocèse de Nice

Conception et réalisation : www.bayard-service.com – Crédits Photo : Corinne Mercier / Girc - stock.adobe.com